



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Il y aura séance ordinaire du conseil le 12 mai 2026, à 20 h, au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 2026-25 :

Nature et effet : Opération cadastrale visant la création de deux lots destinés à l'usage habitation unifamiliale isolée qui ne respectent pas la superficie et la largeur minimales prescrites au tableau 25-1 de l'article 25.3 du *Règlement d'urbanisme numéro 485-17* et ses amendements.

Le premier lot possède une largeur de 13,76 mètres et une superficie de 378,1 mètres carrés. Le deuxième lot possède une largeur de 13,76 mètres et une superficie de 370,4 mètres carrés.

La largeur minimale requise est de 18,2 mètres et la superficie minimale requise est de 500 mètres carrés.

Identification du site concerné : 30, chemin de la Grande-Ligne, lot 1 714 289 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 24^e jour du mois d'avril 2026.

(Original signé)
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière